



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une cour d'appel américaine décrète le statut de «pirate» à Sea Sheperd

Cap-aux-Meules, 5 mars 2013– Suite aux événements survenus récemment dans l'océan Austral entre les navires de Sea Sheperd et les baleiniers japonais, une cour d'appel américaine a qualifié de « pirates » les militants de l'organisation dite « écologique ». Par ailleurs, la Cour a laissé grande ouverte la porte à l'Institut japonais de recherche sur les cétacés et à d'autres organisations afin de les encourager à aller de l'avant avec leurs poursuites en justice contre la Sea Sheperd.

« Il n'est pas nécessaire d'avoir une jambe de bois ou un bandeau sur l'oeil pour être un pirate. Quand on percute des navires, qu'on lance des conteneurs d'acide, qu'on jette des cordes renforcées d'acier dans l'eau pour endommager hélices et gouvernail, qu'on envoie des bombes fumigènes (...), on est, sans le moindre doute, un pirate » a déclaré Alex Kosinski.

Un deuxième pied de nez pour la Sea Sheperd qui vient tout récemment de se voir refuser sa demande d'annulation sur l'ordonnance d'un tribunal américain lui interdisant de s'approcher à moins de 457 mètres des baleiniers nippons. L'organisation orchestre des campagnes contre les baleiniers japonais depuis de nombreuses années, dénonçant cette pratique comme étant inhumaine et sanguinaire, bien que ceux-ci jouissent d'une tolérance de la Commission baleinière internationale en vertu d'une chasse à des fins de recherche, malgré le fait qu'une certaine quantité de viande de baleine se retrouve sur des étals.

L'Association des chasseurs de phoques des Îles de la Madeleine (ACPIM) est satisfaite de voir que des actions judiciaires seront entamées afin de dénoncer les pratiques dangereuses et mensongères de l'organisation américaine Sea Sheperd. Leurs « gamiques » sensationnalistes ont assez duré et le temps est venu que la réalité de leurs actions soit dévoilée, mais surtout, réprimandées. Le tort causé à plusieurs communautés touchées par leurs campagnes mensongères est réel, notamment au sein des populations concernées par l'industrie du loup-marin.

- 30 -

Source :

Ariane Bérubé

Agente aux communications

Association des chasseurs de phoques des Îles de la Madeleine

Bur: 418.986.1746

Cell : 418-937-4638